

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 01 JUIN 2011

LES DOUANIERS NE SONT PAS DES PROFESSIONNELS DU NUCLEAIRE !!!

L'accident nucléaire de Fukushima n'en finit pas de susciter les réactions les plus inattendues.

La récente décision de l'Administration des Douanes de confier à compter du 1^{er} juin 2011 à ses agents le contrôle radiologique des marchandises en provenance du Japon illustre à quel point la précipitation, l'émotion et l'absence de concertation peuvent conduire à des mesures prises en dépit du bon sens. Ces contrôles, destinés à s'assurer de l'absence de contamination des conteneurs arrivant du Japon dans les ports du Havre et de Marseille, sont des tâches spécifiques qui, c'est le moins que l'on puisse dire, ont peu à voir avec le métier de douanier.

Ces derniers, déjà touchés de plein fouet par la RGPP (*), au point où ils auront du mal à assurer dans de bonnes conditions toutes les missions relevant de leur champ de compétence, se voient ainsi confier une mission supplémentaire qui sort totalement de leur domaine professionnel.

Depuis l'accident nucléaire de Fukushima, les pouvoirs publics, a réagi de manière désordonnée, sans le recul nécessaire à la pleine compréhension de cette problématique particulière et surtout à sa dimension technique. Les syndicats CGT de la Douane et de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ont d'ailleurs interpellé leurs directions respectives sur les conditions dans lesquelles des contrôles sont opérés depuis le 11 mars 2011.

Les évènements récents nous montrent que le nucléaire ne peut souffrir d'aucune approximation et que les métiers liés à cette énergie comportent des spécificités que l'on ne peut contourner. C'est un domaine dans lequel la rigueur doit prévaloir, à l'opposé du traitement de ce dossier traité dans la plus totale improvisation.

La CGT le répète avec force : **la radioprotection est un métier à part entière.**

Les contrôles radiologiques doivent être confiés à des personnels formés, qualifiés, disposant du matériel adapté et de l'expérience nécessaire à la réalisation des mesures et à leur interprétation. Pour seule réponse aux interpellations de la CGT, la Direction Générale des Douanes a décidé de confier à des agents dont ce n'est pas le métier des missions comportant une dimension de santé publique est une véritable aberration, d'autant plus que les services qualifiés ne manquent pas. Pour la CGT, cette décision est incompréhensible et inacceptable !

(*) Révision Générale des Politiques Publiques

Interlocuteur :

Bruno BLANCHON

☎ 06 61 17 99 86

Sébastien GEHAN

☎ 06 16 21 10 83

Contacts Presse :

FNME

FINANCES